

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
COSSONAY - PENTHALAZ - PENTHAZ**
Commission technique

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 24 novembre 2009

**RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION N°2/2009
RELATIF AU NOUVEAU DIMENSIONNEMENT DU TRAITEMENT EAUX USEES DE LA STEP**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 12 novembre 2009, le Comité de Direction a présenté et commenté à votre commission le préavis susmentionné. Nous le remercions pour toutes les informations données et la mise à disposition de tous les documents des études en cours. La commission s'est à nouveau réunie le 24 novembre à la STEP pour la rédaction du présent rapport. Le Comité de Direction était représenté par MM. René Devantay et Philippe Gerhard.

En préambule, nous constatons que ces travaux s'imposent vu la non-conformité aux normes actuelles en la matière, la vétusté des installations et le dimensionnement devenu insuffisant dû à l'augmentation démographique de notre région avec, en plus le raccordement d'une nouvelle commune, Daillens.

Nous relevons que notre Step a dépassé la moyenne de vie fonctionnelle de ce genre d'installation.

Le comité nous a fait part de deux méthodes d'épuration différentes pour la mise à niveau de notre Step, soit par boues activées ou sur lit fluidisé. La commission après différentes explications du comité sur les avantages du traitement par boues activées, rejoint son avis d'écarter la solution par lit fluidisé, car celle-ci limite le développement futur et est nettement plus gourmande en énergie. D'autre part, les coûts d'exploitation pendant les travaux ne sont pas maîtrisés pour la solution lit fluidifié.

Le principe de traitement par boues activées est bien connu et largement utilisé pour l'épuration des eaux usées. Cette solution permet d'augmenter ultérieurement la capacité de la Step de 50 % contre 30 % pour le lit fluidisé.

La différence de coût entre les deux solutions est justifiée par les avantages techniques et les possibilités d'évolutions futures, en particulier en vue de modifications de normes, lois ou directives ; par exemple sur le traitement des micros polluants. On relève en passant, que les contraintes liées au PAC Venoge n'aident pas à diminuer les coûts de construction de la Step.

L'enveloppe financière globale pour ces travaux s'élève à environ frs 15'000'000.-, soit frs 1'000.-/ EH, ce qui correspond aux coûts moyens actuels connus. L'approbation de cette enveloppe ne constitue pas un octroi de crédit au Comité de Direction. Celui-ci reviendra devant le Conseil Intercommunal avec les demandes de crédits basées sur les appels d'offre.

A priori, ces travaux ne bénéficieront pas de subsides, cependant le comité déposera une demande à cet effet en même temps que les demandes de crédit au Conseil Intercommunal.

Le Conseil d'Etat a accepté d'augmenter le plafond d'endettement maximum de notre association de 15'000'000.-, celui-ci se monte donc à frs 16'500'000.-. A souligner que ce plafond d'endettement ne pèjore pas celui des communes membres de l'AIEE.

En conclusion, la commission technique vous propose d'approuver le préavis tel que proposé par le Comité de Direction, soit:

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

- vu le préavis du Comité de Direction N° 2/2009 relatif au dimensionnement du traitement EU de la Step
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE:

d'autoriser le Comité de Direction à :

- entreprendre les travaux nécessaires pour le redimensionnement de la Step, mais également de poursuivre l'étude des boues activées
- financer ces travaux dont le coût se monte à Fr. 15'000'000.- par un emprunt correspondant, aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes disponibles.
- Porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

Pour la Commission technique:

R. PANTET _____

M.-A. Borgeaud _____

P.-M. Devenoge _____

G. Rochat _____

B. Martin _____

J.-F. Pollien _____

N. Schlaeppli _____

B. Murisier _____

M. Widmer _____